

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 043-7360/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Atelier de l'environnement CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) du Pays d'Aix pour 2020 - Approbation d'une convention MET 19/13387/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés par son Agenda de la Mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, Les questions de protection de l'atmosphère et de la qualité de l'air, constituent un des enjeux de la compétence Mobilité, Déplacements et Accessibilité.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser les actions en faveur des mobilités durables, par la mise en place d'un soutien financier.

Ce soutien, qui s'adresse aux associations œuvrant à la mise en place d'outils de conseil et d'orientation favorisant le report modal par l'angle de la protection environnementale, permet à la Métropole de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » pour développer ou promouvoir les mobilités durables.

L'association Atelier de l'Environnement – labellisée CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) du Pays d'Aix -, créée en 1997, a pour objectif d'initier et développer des projets contribuant à la préservation de l'environnement, à l'aménagement et au développement durable du territoire sur le périmètre du précédent Territoire du Pays d'Aix qui l'entoure,

L'association assure entre autres :

- L'élaboration et la coordination de programmes pédagogiques, ainsi que l'animation en milieu scolaire, para et extrascolaire.

**Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019**

- Des opérations de sensibilisation et formation à l'environnement et aux écogestes.
- La conception et réalisation d'outils pédagogiques et d'événements, ainsi que l'assistance à la réalisation de projets pédagogiques.
- L'initiation et accompagnement de projets de développement durable, de communication environnementale, d'écomobilité, de biodiversité, d'aménagement du territoire...
- L'accompagnement de communes du territoire métropolitain à la mise en œuvre de PDES, (Plans de Déplacement d'Établissements Scolaires), soit à ce jour 4 groupes scolaires représentant 8 écoles sur les communes de Grans et Aix-en-Provence.

Dans le cadre de son objet, la promotion des activités liées à la protection de l'environnement et du cadre de vie, l'Association prévoit en 2020 de programmer deux actions spécifiques dans le domaine de la Mobilité.

La première est le déploiement de la « boîte à outils Mobilité Durable » Declic'Ecomobil, qui après deux années de conception et d'expérimentation auprès de différents publics, doit faire évoluer certains supports, nécessitant un développement supplémentaire pour les rendre accessibles à l'échelle métropolitaine :

- Déployer et adapter à l'échelle métropolitaine le plateau de jeu interactif qui accompagne le changement de comportement de mobilité, par la prise de conscience, la connaissance et la mise en situation,
- Développer la web application que propose la boîte à outils comme un outil d'aide à la décision et de prise de conscience (impact coûts/émission CO2),
- Coordonner les actions et rendre compte de l'avancement et du développement du projet aux partenaires en vue de garantir la pertinence de la démarche, d'améliorer le dispositif, de le dupliquer et de l'inscrire dans la durée.

La seconde porte sur le déploiement de Plans de Déplacement d'Etablissement Scolaires (PDES) à travers l'accompagnement de 3 nouveaux établissements sur des communes volontaires par appel à candidatures :

- Aider la commune à définir ses objectifs et à structurer son projet
- Conseiller la commune dans l'élaboration du diagnostic,
- Constituer l'équipe projet avec les différents partenaires, l'accompagner dans la conception du plan d'actions et leur mise en œuvre technique,
- Accompagner l'équipe projet dans la mise en place d'un plan de communication
- Organiser et co-animer la concertation avec les parties prenantes et animer des actions pédagogiques avec les élèves.

A cette fin, l'association a déposé une demande de subvention auprès de la Métropole à hauteur de 30 000 euros pour l'axe Mobilité :

- 6000 euros portant sur l'action liée au déploiement de la « boîte à outils Mobilité Durable » Declic'Ecomobil ;
- 9000 euros portant sur l'action liée au déploiement de Plans de Déplacement d'Etablissement Scolaires

En cohérence avec la politique de soutien aux associations chargées du développement et de la promotion des mobilités durables, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite apporter une aide de 15 000 euros à l'association sous la forme d'une subvention de fonctionnement par le biais d'une convention annuelle, pour la réalisation de ces actions.

La subvention accordée se décompose ainsi :

- Renouvellement d'une action liée au déploiement de la « boîte à outils Mobilité Durable » Declic'Ecomobil : 6000 €, soit 22.10 % du budget prévisionnel de l'action évalué à 27 140 euros.
- action liée au déploiement des Plans de Déplacement d'Etablissement Scolaires : 9000 €, soit 24 % du budget prévisionnel de l'action évalué à 37 500 euros.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole ;
- L'avis favorable de la commission de suivi et cohérence des subventions ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 décembre 2019 ;

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de l'amélioration de l'environnement de ses habitants et de la promotion des mobilités durables.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique de 15 000 euros à l'association Atelier de l'Environnement CPIE du Pays d'Aix pour les actions spécifiques liées au déploiement de la « boîte à outils Mobilité Durable et au déploiement de Plans de Déplacement d'Etablissement Scolaires, sous réserve de l'adoption du budget annexe Transport de la Métropole pour l'exercice 2020.

Article 2 :

Est approuvée la convention conclue avec l'Atelier de l'Environnement CPIE du Pays d'Aix ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention d'objectifs.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits à la section fonctionnement du budget annexe transport 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM